



AUBIAT – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES - LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAU - PIRY
LES CHARMES DE RANDAN – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES
LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAU - PIRY - LES CHARMES DE RANDAN

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Septembre 2017.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

Participants :

Adjoints : Mr. SULLO Henri - Mr. ROCHE Philippe - Mme AURIER Evelyne - Mme FUENTES Carmen.

Conseillers Municipaux : Mrs. BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - CHAMBON Hervé - RICHARD Charles - Mmes PINON Sandra - QUINET Eliane - Mme ALBERT Christelle - Mme CHAPUT Agnès.

Absents : LHOSTE Nicole (pouvoir à Mme AURIER Evelyne.) BOUHIER Emmanuel .

NOUVELLE MAIRIE.

Réhabilitation anciennes écuries en mairie, lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle le coût des travaux d'un montant de 772 094.40 € HT pour la réalisation de la nouvelle mairie et redit les différentes demandes de financement faites auprès du Conseil départemental (FIC), de la Préfecture du Puy-de-Dôme (DETR – DSIL), du Ministère de l'Intérieur et de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Après présentation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises, précise que la consultation se déroulera du 20/09/2017 au 19/10/2017 à 18h00, que l'avis de publication de l'appel d'offres sera adressé aux journaux officiels et que la commission d'appel d'offres statuera le 23/10/2017 à 17h00.

PERSONNEL.

Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial, suppression de deux postes permanents d'adjoint technique territorial & création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial

En raison de la demande de mutation de l'adjoint administratif actuellement en poste; il est nécessaire de supprimer son emploi permanent à temps non complet à raison de 33.50/35^{ièmes}, son emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 1.50/35^{ièmes} et de recréer un nouvel emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 24/35^{ièmes} pour remplacer ce départ.

En raison de la mise en retraite et de la radiation des cadres d'un adjoint technique, le 01/06/2017, il est nécessaire de supprimer cet emploi d'adjoint technique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter les modifications du tableau des emplois proposées.

ADHESION AU POLE SANTE-PREVENTION DU CENTRE DE GESTION.

Renouvellement convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renouvelle son adhésion à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail, autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME

Renouvellement convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion au service retraites compétent et prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité qui pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion et autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

LOTISSEMENT Les Vallières 2.

Financement des travaux de viabilisation -

Pour financer les travaux de viabilisation du Lotissement « Les Vallières 2 », il est opportun de recourir à un emprunt à court terme. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, l'attribution d'un prêt d'un montant de 135 000.00 €, à taux fixe de 0.39 % pour une durée de 2 ans et confère toute délégation utile à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées. Le versement des fonds interviendra à la demande de la commune sous 4 mois. Cet emprunt sera remboursé par anticipation après les 3 premières ventes.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017: Crédits supplémentaires et BUDGET COMMUNAL 2017:

Virements de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications demandées et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME.

Désignation des délégués.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré désigne monsieur Philippe ROCHE, représentant titulaire, et monsieur Hervé CHAMBON, représentant suppléant.

DIVERS.

Contrat unique d'insertion (CUI) - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Conventions refusées pour les contrats CUI-CAE établis en juillet 2017, monsieur le Maire maintient les emplois aidés et espère un nouvel arrêté soutenant ces contrats en place.

Transport scolaire

Suite à l'appel d'offre du conseil départemental, Europe Voyage a été choisi pour le transport scolaire des enfants du matin et du soir. Le bus de midi pour le transport cantine Chazelles – Aubiat reste effectué par Kéolis.

Immeuble BARDIN.

En raison de son emplacement et dans la dynamique future de la place du village d'Aubiat, la commune est intéressée à l'achat de cet immeuble et par le biais de EPFMAF (établissement public foncier, syndicat mixte d'action foncière) fait une proposition d'achat au propriétaire.

Courrier BELIN .

Un courrier des consœurs Belin a été distribué à chaque élu.

Com Com.

Eric GOLD, président actuel de la Communauté de Commune Plaine Limagne est candidat aux élections sénatoriales, cette décision risque d'impacter le fonctionnement Plaine Limagne.

Semerap.

La convention défense incendie est à renouveler.

Assainissement sur Persignat est terminé.

Prochain CM :

30 octobre 2017 à 20h30.

